

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-0245.
- Les objectifs du projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-0245 sont d'encadrer la démolition de certains types d'immeubles, ainsi que d'encadrer la démolition d'immeubles patrimoniaux.
- Ce projet de règlement touche l'ensemble du territoire de la municipalité.
- Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 3 avril 2023 à 19 h, à la salle du conseil située au 70, chemin Kempt. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt à Grand-Métis, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 9 MARS 2023

Chantal Tremblay,

Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, <u>Chantal Tremblay</u>, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de <u>Grand-Métis</u>, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 12h00 heure et 15h00 heure le 17ème jour de mai 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE <u>09^{ième}</u> JOUR DU MOIS DE MARS 2023.

Directrice générale / greffière trésorière